

PROGRAMME DE SURETE DE L'AEROPORT (PSA)

- ▶ **LANGUE DU COURS** : Français.
- ▶ **DUREE**: 05 Jours.

▶ **ACTIVITE**

- Support du Cours ;
- Exposés et Discussions de groupe ;
- Le cours est dispensé par un Instructeur expert dans la matière ;
- La performance des participants sera basée sur une évaluation.

▶ **POPULATION CIBLE**

Il est recommandé que les candidats soient au niveau des cadres supérieurs ou intermédiaires au sein de l'autorité compétente de l'État ou au sein d'un aéroport qui sont responsables de l'approbation, du contrôle de la qualité et de la rédaction et de la mise à jour.

▶ **OBJECTIF DU COURS**

Cet atelier interactif est conçu pour familiariser les participants aux exigences du Programme de sûreté d'Aéroport (PSA) et leur permettre de rédiger et mettre à jour ce programme.

À la fin de cet atelier, les participants seront en mesure de :

- Etre en mesure de décrire les exigences de l'OACI en matière de Programme de Sureté d'Aéroport (PSA) ;
- Connaître le PSA type de l'OACI ainsi que les indications contenues dans le Manuel de Sûreté de l'OACI (DOC 8973/9 diffusion restreinte) ;
- Déterminer la méthodologie appropriée requise pour élaborer un Programme de Sureté d'Aéroport (PSA) et les processus visant à en assurer la révision et la mise à jour ;
- Acquérir une expérience pratique à travers la rédaction de certaines parties de PSA.

▶ **CRITERE D'ACCEPTATION**

Les stagiaires doivent satisfaire aux critères suivants :

- Terminer avec succès la formation 123 / BASE sureté (MPSA-OACI) ou une formation équivalente ;
- Maîtriser la langue d'enseignement écrite et orale ;
- Ayant terminé de façon satisfaisante leurs études secondaires ou équivalentes.